



CODESRIA

13

ème

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**Innovations industrielles et développement territorial durable au
Maghreb : une illustration à travers une étude comparative des
technopoles du secteur agroalimentaire**

Sidi Mohamed RIGAR
Université Cadi Ayyad, Marrakech
& Abdelhamid Bencharif
CIHEAM/ IAM Montpellier

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Introduction

La notion de technopole renvoie à la nécessité de coordination de l'ensemble des acteurs dans le cadre de la mise en place de systèmes productifs locaux (SPL). Il s'agit de promouvoir des dispositifs permettant une appropriation des savoirs et leur diffusion, à travers « un partenariat entre des organisations de recherche-développement et le monde de la production, avec l'appui des pouvoirs publics, généralement locaux, pour accroître la compétitivité des territoires et des entreprises concernées » La politique des pôles localisés cherche, ainsi, à répondre aux nouveaux enjeux posés par la coordination des acteurs économiques et les institutions du savoir.

La démarche technopolitaine se situe à la convergence de trois principales orientations stratégiques sécantes, adoptées en réponse au processus de mondialisation :

- l'entrée dans l'économie des connaissances ;
- l'émergence des politiques territoriales ;
- la décentralisation progressive des politiques sectorielles.

Dans les pays du Maghreb, les notions de technopoles, parcs technologiques et scientifiques, ou pôles de compétitivité sont timidement apparues au cours de la décennie 1990, et se sont progressivement imposées à partir des premières années 2000. Aujourd'hui, les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) se sont lancés dans de vastes programmes d'installations de technopoles et de pôles de compétitivité pour promouvoir les différentes régions au sein de chaque pays.

L'objet de ce papier est de montrer l'importance et la place qu'occupent aujourd'hui les technopoles dans les stratégies industrielles des pays maghrébins en procédant à une étude comparative des expériences dans le domaine agroalimentaire. Le concept de technopole, est particulièrement adapté au secteur agro-alimentaire, dont la production est bien ancrée dans les territoires ; en outre, il présente un contexte économique favorable à un tel projet, et constitue un champ d'action multisectoriel et multidisciplinaire propice à un maillage des activités.

Noter objectif est double. Il s'agit d'abord de comprendre les stratégies des différents pays maghrébins en matière d'installation et de fonctionnement des technopoles et des pôles de compétitivité, et ensuite identifier éventuellement les possibilités de coordination entre les différents pays afin de bénéficier des expériences mutuelles.

L'analyse des trois expériences se fera à travers la méthode des cas, et nous retiendrons pour chaque pays des projets de technopole agroalimentaire, qui feront l'objet

d'un diagnostic pour faire ressortir les spécificités et les contraintes de chacune des trois expériences à travers une étude comparative des objectifs et des réalisations.

Le fondement de la méthode proposée réside dans sa démarche intégrée, et à la fois participative, prospective et opérationnelle. L'étude s'appuie sur trois types d'approches : Analyse sectorielle, diagnostic institutionnel, diagnostic opérationnel (acteurs économiques, y compris l'économie des savoirs). L'évaluation consiste alors à confronter les résultats de ces trois analyses, en vue de vérifier la pertinence et la cohérence, à plusieurs niveaux, de tester la viabilité du projet, et d'opérer les ajustements nécessaires

1. Les technopoles : genèse et référentiel théorique

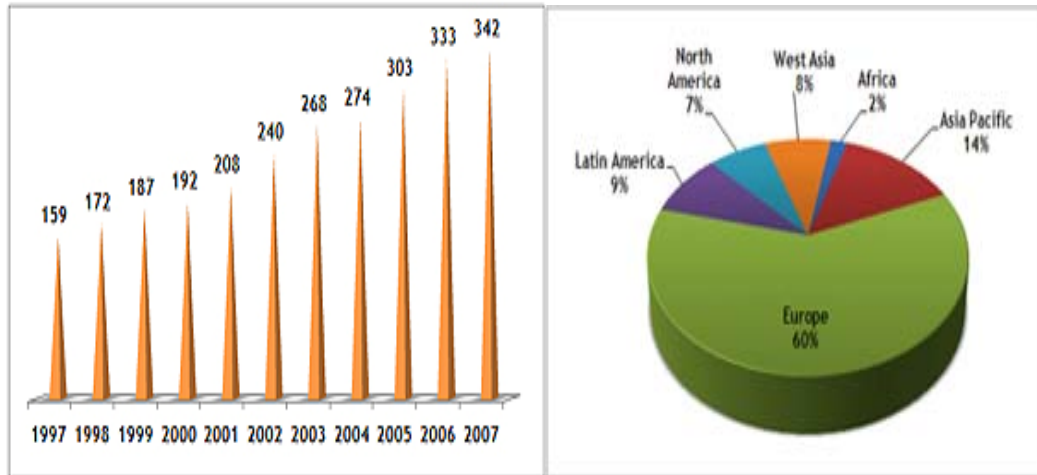
C'est au cours des années 1960 que la notion de technopôle a fait son apparition et s'est imposée au cours de la décennie 1980; mais en réalité les premières expériences ont été initiées bien avant, notamment aux Etats Unis. La fameuse Route 128 à Boston et la Silicon Valley dans la banlieue de San Francisco, créées dès l'entre deux guerres représentent actuellement des références emblématiques. Le phénomène technopolitain est ainsi devenu international ; il s'est répandu dans plusieurs pays à travers tous les continents.

1.1. L'émergence et l'évolution des technopoles

Les premiers technopôles vont se développer en Europe et particulièrement en France, à partir des années 1960. Vers la fin de cette décennie, Pierre Laffitte avait pressenti « une dynamique créative nouvelle ». En effet pour le créateur de Sophia Antipolis, « les industries lourdes associées par tous, au XIXe siècle, aux brumes et aux fumées de Pittsburgh, de Birmingham, de la Lorraine, de la Ruhr », correspondent à une période révolue, « le progrès et l'avenir ne dépendent plus désormais des matières pondéreuses, charbon ou minerais... mais de la matière grise, de la qualité de la formation, de la qualité de l'environnement » (repris par Araszkievitz, Rase 2005). Pour développer l'arrière pays niçois, il voulait alors établir « un mode de relations professionnelles différent qui bouscule la logique de la concurrence et du cloisonnement et pose en son cœur la coopération, le partage et la fécondation des savoirs» (Bourdin Sylvie 2003)

Les années 1970 et surtout 1980, ont connu un regain d'intérêt pour les dispositifs technopolitains, qui s'est traduit par une multiplication des sites et une très grande diversité des formes d'organisation qui les caractérisent. Quelle qu'en soit la forme, la notion de technopole a connu un certain succès qui s'explique en grande partie par l'accélération du processus de la mondialisation, au cours des deux dernières décennies.

Figure 1 : les parcs scientifiques dans le monde



Source : Bencharif, (2009)

La politique des technopoles vient ainsi répondre aux enjeux posés par la mobilisation des compétences, et la diffusion des connaissances en favorisant « un partenariat entre des organisations de recherche-développement et le monde de la production, avec l'appui des pouvoirs publics, généralement locaux, pour accroître la compétitivité des territoires et des entreprises concernées ».

1.2. Les justifications théoriques et empiriques

Sur le plan théorique, la notion de technopole ou de pôle de compétitivité renvoie aux concepts de coordination des acteurs, et la mobilisation des connaissances, en vue d'assurer la compétitivité des territoires dans une vision de développement durable. Ces concepts ont été traités par un grand nombre d'approches qui relèvent de différentes disciplines, notamment l'économie spatiale, l'économie du développement, l'économie industrielle.

Les technopôles sont devenus des instruments de développement économique fondés sur le fameux « triangle d'or » qui symbolise la mise en relation des trois types d'acteurs, au niveau d'un territoire en vue de « faciliter la création d'un écosystème fondé sur la fertilisation croisée entre scientifiques et industriels et des diverses cultures nationales » :

- Les institutions de la connaissance ;
- Les entreprises ;
- Les décideurs publics locaux.

Figure 2 : Le triangle d'or ou l'écosystème de la connaissance



(Souliez Laurent, 2009)

La notion de coordination des acteurs est donc au centre de la problématique des technopoles. Elle vise en premier lieu la mobilisation des connaissances, en vue d'assurer la compétitivité des territoires. Ces questions ont été abordées par plusieurs auteurs qui relèvent de différentes disciplines, notamment l'économie spatiale, l'économie du développement, l'économie industrielle. On peut ainsi distinguer plusieurs écoles de pensée complémentaires : les districts industriels (A. Marshall, Becattini), les coûts de transaction (Coase, Williamson), le milieu innovateur (Aydalot), les réseaux (Velt), l'économie de proximité (Gilly, Torre)...etc.

En matière d'innovation, beaucoup de travaux ont également montré le rôle déterminant de la complémentarité entre les compétences internes des entreprises et les dispositifs de coordination mis en œuvre au niveau local. « Aujourd'hui, un certain consensus se dessine autour de la représentation du processus d'innovation en tant que processus collectif d'apprentissage. Ce processus d'apprentissage met en jeu des interactions entre des partenaires divers, qui peuvent être situés à l'intérieur de la firme comme à l'extérieur. Le premier aspect renvoie généralement à la problématique des compétences pour l'innovation, le second à la relation entre l'entreprise, les acteurs qui la composent, et son environnement, source externe de connaissances » (Fort Fatiha, Rastoin Jean-Louis, Temri Leila 2002).

Toutes les phases du processus, c'est à dire l'acquisition de l'information, son traitement, la production de nouvelles connaissances et de nouveaux savoirs supposent des capacités d'apprentissage.

La proximité des acteurs apparaît alors comme un élément clé dans la « gestion des connaissances », et la stimulation de l'innovation, au sein d'un territoire, mais elle n'entraîne pas automatiquement les interactions entre acteurs.

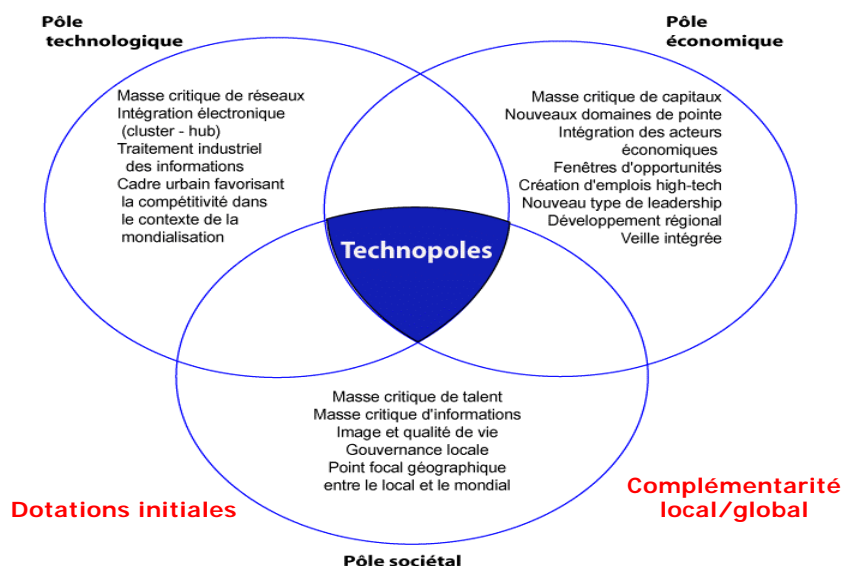
La coopération entre les différents acteurs, pour la mobilisation des ressources cognitives, et la diffusion des connaissances et des savoirs, exige certains préalables qui constituent les facteurs clés de succès des projets de technopole.

D'autres travaux concernant plus particulièrement les activités d'appui scientifique au développement du secteur agricole et agroalimentaire, ou « l'écosystème de la connaissance » d'une manière générale, ont été menés (Bencharif 2007 et 2008 , Bencharif, Dollé 2008 ; CIHEAM 1988 et 1999 ; Djeflat 2007 ; Douillard 2006 ; Mathlouthi et al. 2006 ; Mezouaghi 2002...etc). Ils ont permis d'identifier les principales faiblesses de l'environnement scientifique et technique. Ils soulignent largement les faibles performances des systèmes d'appui scientifique et les conséquences qui en découlent. Parmi ces conséquences, on note la position retardataire technologique qui induit une internationalisation des modes de coordination des activités d'innovation.

1.3 Les conditions de réussite des technopoles

Pour réussir, les technopôles doivent intégrer des activités sociétales, économiques et technologiques résumées dans la figure ci-dessous. L'intersection de ces trois activités est synonyme de technopôles offrant les meilleures conditions initiales et une complémentarité entre le local et le global.

Figure 5 : Les facteurs clés de succès des technopôles



Source: MichelCartier.com 2003

Les dotations initiales regroupent l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'activité économique et à l'innovation (banques, universités...etc.), mais de plus en plus l'attention est portée sur les facteurs intangibles tels que la qualité de vie, un système de formation développé, la production et la diffusion d'informations et enfin la qualité de la gouvernance. Par ailleurs, la complémentarité qui s'établit entre les technopôles et leur environnement est essentielle à la viabilité économique. L'idée est de valoriser les opportunités économiques des technopôles dans l'environnement international, condition essentielle à la dynamique de l'innovation locale.

Dans certains cas, l'innovation rencontre des résistances structurelles liées notamment aux faiblesses des systèmes nationaux d'innovation, comme c'est le cas des pays du Maghreb, déjà engagés dans une démarche technopolitaine depuis près d'une décennie. Les efforts à faire par ces pays en matière de formation et de valorisation des compétences locales sont considérables mais demeurent réalisables. L'ouverture des économies, les stratégies de partenariat entre les pays industrialisés et les pays du sud, le développement rapide et la démocratisation des technologies de communication sont autant d'opportunités pour concrétiser ces efforts.

2. Les technopoles au Maghreb : une histoire récente

A travers le monde, et depuis quelques années, la progression rapide du nombre de technopoles, et plus récemment des pôles de compétitivité et des clusters, surtout dans les pays développés s'explique par le fait qu'ils sont devenus pour les régions et les Etats un atout dans la compétition internationale.

2.1. L'apparition des technopôles au Maghreb

Dans les années à venir, le défi majeur que devront affronter les pays du Sud sera certainement celui de leur insertion dans l'économie mondiale. L'amélioration de la compétitivité devient un enjeu majeur pour l'ensemble des opérateurs économiques qui doivent s'adapter rapidement pour pouvoir faire face aux menaces et tirer le meilleur profit des opportunités.

Ceci est particulièrement vrai pour l'économie agricole et alimentaire qui a connu des transformations structurelles importantes caractérisées par le développement des activités de commercialisation, de transformation et d'échanges extérieurs, et un «déclin relatif» du secteur agricole.

Dans les pays occidentaux, Les progrès scientifiques et l'innovation ont joué un rôle déterminant dans cette « grande transformation » des systèmes agro-alimentaires. L'introduction des formes scientifiques de travail au niveau de la coordination des activités et de l'organisation des échanges a toujours été l'un des facteurs majeurs de l'amélioration de la productivité le long des filières agro-alimentaires. Les innovations apportées tant sur le plan organisationnel que sur le plan des formes matérielles de l'échange des produits et des informations ont permis de diminuer les coûts des produits alimentaires, d'améliorer leur qualité et de répondre aux besoins des populations en termes quantitatifs et qualitatifs.

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, l'urbanisation rapide a bien engendré une certaine division spatiale du travail puisque la commercialisation, la transformation et les échanges extérieurs des produits agro-alimentaires occupent une place de plus en plus importante. Cependant, cette évolution n'a pas toujours été accompagnée par une transformation des formes d'organisation des échanges.

Pour beaucoup de produits, l'allongement de la chaîne agro-alimentaire s'est traduit par des déséquilibres, en termes de quantité, de qualité et de prix, entre les différents secteurs (agriculture, transformation, distribution).

En outre, le secteur agro-alimentaire constitue l'un des secteurs où l'intervention de l'état a été la plus forte, particulièrement pour les filières des produits de base et des produits d'exportation. La libéralisation des économies et le retrait de l'état se sont accompagnés d'une véritable « désintégration » des filières agro-alimentaires. Le passage d'une régulation étatique à une coordination par le marché s'est traduit par l'émergence d'un nouveau cadre concurrentiel, et d'un paysage institutionnel beaucoup plus complexe, du fait de la multiplicité des acteurs économiques et des institutions concernées directement ou indirectement par le fonctionnement des filières.

La faiblesse de l'environnement scientifique et technique ainsi qu'une maîtrise insuffisante des méthodes de management et de gestion, augmentent la vulnérabilité des filières agro-alimentaires tout en compromettant leur rentabilité et leur compétitivité.

Malgré des progrès réalisés dans certains pays, et pour quelques produits seulement, la productivité agricole, et surtout celle des secteurs en aval n'a donc pas connu les améliorations exigées d'abord par la forte progression de la demande alimentaire, et ensuite par l'urgence de la compétitivité imposée par la récente ouverture des marchés.

En dépit d'une base agro-climatique commune, qui fait la spécificité de la zone méditerranéenne, le fonctionnement des systèmes agricoles et agro-alimentaires restent donc

très différents au Nord et au Sud, et les écarts des performances se creusent entre les deux zones.

A l'avenir, cette fracture Nord-Sud risque de s'élargir, avec l'avènement des nouvelles technologies, et au moment où les pays européens affichent la volonté de les utiliser, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, pour «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique, capable d'une croissance économique durable... ».

L'ensemble de ces contraintes ont poussé les pays du sud de la méditerranée à repenser leur stratégie en matière dans le domaines des industries agroalimentaires, et à s'orienter vers les pôles de compétitivité pour promouvoir ce secteur vital pour leurs économies.

Dans les pays du Maghreb, les notions de technopoles, parcs technologiques et scientifiques, ou pôles de compétitivité sont timidement apparues au cours de la décennie 1990, et se sont progressivement imposées à partir des premières années 2000. La démarche technopolitaine se situe à la convergence de trois principales orientations stratégiques sécantes, adoptées en réponse au processus de mondialisation :

- l'entrée dans l'économie des connaissances ;
- l'émergence des politiques territoriales ;
- la décentralisation progressive des politiques sectorielles.

En effet, la politique des pôles localisés cherche à répondre aux nouveaux enjeux posés par la coordination des acteurs économiques et les institutions du savoir la promotion des dispositifs permettant une appropriation des savoirs et leur diffusion, à travers «un partenariat entre des organisations de recherche-développement et le monde de la production, avec l'appui des pouvoirs publics, généralement locaux, pour accroître la compétitivité des territoires et des entreprises concernées ».

2.2. Les technopoles agroalimentaires dans les pays du Maghreb : Enjeux et opportunités

Le concept de technopole, est particulièrement adapté au secteur agroalimentaire, dont la production est bien ancrée dans les territoires. En outre, ce secteur constitue un champ d'action multisectoriel et multidisciplinaire faisant appel à des mécanismes de coordination et propice à un maillage des activités.

Pour les pays du Maghreb deux séries d'arguments peuvent justifier l'opportunité de création de technopoles agroalimentaires:

- *L'urgence des gains de compétitivité, face aux perspectives des marchés et à la fracture économique Nord-Sud.*

En effet, La progression rapide du nombre de technopoles, et plus récemment des pôles de compétitivité et des clusters, dans les pays développés s'explique par le fait qu'ils sont devenus pour les régions et les Etats un atout dans la compétition internationale. Dans les pays du Maghreb, l'ouverture des économies a engendré de nouvelles exigences pour les entreprises et particulièrement les entreprises agroalimentaires qui doivent faire face à de nouvelles contraintes et atteindre des niveaux de compétitivité comparables aux seuils internationaux.

- *L'exigence de dispositifs novateurs, aptes à organiser les ressources cognitives et à permettre de réels transferts des savoirs, leur accumulation, et leur démultiplication locale.*

Plusieurs travaux concernant les activités d'appui scientifique au développement du secteur agricole et agroalimentaire, ou « l'écosystème de la connaissance » d'une manière générale, ont été menés (Bencharif 2007 et 2008 , Bencharif, Dollé 2008 ; CIHEAM 1988 et 1999 ; Djeflat 2007 ; Douillard 2006 ; Mathlouthi et al. 2006 ; Mezouaghi

2002 ... etc). Ils ont permis d'identifier les principales faiblesses de l'environnement scientifique et technique. Ils soulignent largement les faibles performances des systèmes d'appui scientifique et les conséquences qui en découlent. Parmi ces conséquences, on note la position retardataire technologique qui induit une internationalisation des modes de coordination des activités d'innovation.

Au-delà de la diversité des situations, cette analyse des systèmes de formation et de recherche montre que les difficultés et les insuffisances rencontrées sont souvent les mêmes, même si elles se manifestent à des degrés différents ; elles peuvent se résumer par les sept caractéristiques suivantes :

- l'importance des besoins en matière d'appui scientifique et technique.
- l'inadéquation des formations par rapport aux nouveaux besoins.

- la faible reconnaissance de la fonction recherche.
- l'isolement des compétences.
- le cloisonnement entre Université et le Monde professionnel.
- le déficit d'information économique et technologique.
- une coopération internationale peu exploitée et mal valorisée.

Les savoirs ont toujours joué un rôle déterminant dans le processus de développement des filières ; la nouveauté réside dans l'accroissement remarquable des facteurs « immatériels » dans la valeur des produits agricoles et alimentaires. En effet, au cours des dernières années, le développement rapide des nouvelles technologies de l'information, et la mondialisation des marchés ont profondément bouleversé les processus de production, et de distribution des produits agro-alimentaires, qui par leur nature présentent des exigences spécifiques : qualité nutritionnelle et sécurité, conservation, traçabilité...etc.

Dans les pays du Maghreb, l'ouverture des économies a engendré de nouvelles exigences pour les entreprises, et particulièrement les entreprises agro-alimentaires qui doivent faire face à de nouvelles contraintes et atteindre des niveaux de compétitivité comparables aux seuils internationaux.

Quelque soit la filière agro-alimentaire, la libéralisation des échanges, et la "déprotection" des marchés nationaux qui en découle, exigent des stratégies de développement agroalimentaire nouvelles et surtout un appui aux entreprises pour les aider à améliorer leur compétitivité sur les marchés tant domestiques qu'extérieurs. Les avantages concurrentiels restent dans de nombreux cas à construire.

Pour relever les défis posés par l'appropriation des savoirs et l'accumulation technologique, les pays du Maghreb devront améliorer d'une manière radicale leur économie de la connaissance, pour « parvenir à promouvoir au niveau national une vision et une organisation qui permettent d'aller de façon cohérente vers l'EFC » (PNUD 2003).

La réponse à un tel enjeu suppose :

- la mise en oeuvre de nouvelles politiques au niveau des principales composantes de l'EFC ;
- une stratégie nationale permettant la coordination de ces composantes
- des dispositifs locaux et des mécanismes décentralisés qui favorisent la mobilisation des compétences, l'appropriation des savoirs, et leur démultiplication locale, en

incitant les agents économiques à développer les relations entre eux et à s'intégrer dans ces dispositifs

- une refonte de la coopération Nord-Sud et Sud -Sud.

Il s'agit d'un défi majeur qui ne peut être relevé qu'en édifiant une véritable culture de la concertation, du partenariat, une culture basée sur les notions de contractualisation et de «réseaux ».

C'est là la première légitimation d'une démarche stratégique en vue de la mise en place d'un pôle agro-alimentaire. En effet, les opportunités de développement des filières agro-alimentaires paraissent importantes et méritent d'être approfondies. Une forte demande alimentaire urbaine et l'existence de marchés d'exportation potentiels constituent des atouts importants. La conquête des marchés, en particulier extérieurs, peut conduire à la structuration des filières agro-alimentaires et à l'émergence d'entreprises qui devront entreprendre des efforts importants pour assurer leur mise à niveau et devenir compétitives.

De telles entreprises seront alors capables de valoriser la production agricole, de créer des emplois, d'améliorer la balance des échanges agro-alimentaires, de générer les capacités d'autofinancement pour les investissements matériels et immatériels nécessaires au développement et à la pérennité des activités dans le nouveau contexte concurrentiel

3. Les expériences maghrébines dans le domaine des technopoles agroalimentaires : une analyse comparative

Au cours des dernières années, de nombreuses initiatives en matière de technopôles ont été lancées dans les pays du Maghreb, et certaines sont précisément consacrées au domaine agroalimentaire.

3.1 Les réalisations technopolitaines dans les pays maghrébins

Les expériences maghrébines dans le domaine des technopoles agroalimentaires n'ont pas connu la même allure durant les dernières années. Si la Tunisie est déjà en avance avec la création de plusieurs technopoles, la Maroc est en cours de réalisation de plusieurs projets dans ce sens, alors que l'Algérie est toujours au stade de la conception de ces pôles de compétitivité.

En Tunisie, les premières études de la technopole agroalimentaire de Bizerte ont été réalisées à partir de l'année 1998.

En Tunisie, le projet des technopoles s'inscrit dans le cadre du Programme gouvernemental établi en octobre 1999. Ce programme vise la mise en place d'un ensemble de 12 technopoles, dont six ont été inscrites dans le Xe Plan de développement 2002/2006.

L'objectif est de favoriser la création d'un réseau national pour la recherche scientifique et technologique, en vue de la mise à niveau de l'industrie et de l'agriculture. Il s'agit de mobiliser les compétences tunisiennes et leur capacité à convertir leur savoir en savoir-faire et savoir innover.

Le programme de technopoles vise plusieurs objectifs complémentaires, notamment:

- Promouvoir la recherche et développement dans les nouvelles technologies de pointe,
- Renforcer le lien entre la formation, la recherche et la production,
- Favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes par la valorisation des résultats de la recherche,
- Stimuler la création de l'emploi notamment pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur,
- Améliorer la capacité compétitive de l'industrie nationale,
- Favoriser l'investissement direct étranger.
-

Les six technopoles programmées pour la période 2002-2006 sont :

Technopole	domaines d'activités
Bizerte	Industrie agroalimentaire
Bordj Cedria	Energie renouvelable, eau et environnement
Monastir	Textile et habillement
Sfax	Informatique et multimédia
Sidi Thabet	Biotechnologie et industrie pharmaceutique
Sousse	Mécanique, électronique et informatique

La Tunisie bénéficie dans le cadre du programme FEMIP¹, d'un financement accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour apporter une « assistance technique »² à cinq technopoles : Bizerte, Monastir, Sfax, et Sidi Thabet et Sousse.

¹Au cours de la réunion du Conseil de l'UE à Barcelone (mars 2002) ; il a été demandé à la BEI de fonder le « Facility for Euro-Mediterranean and Partnership » (FEMIP).

La Société de Gestion du Pôle de Compétitivité de Bizerte a été créée en septembre 2006 dans le cadre d'un partenariat public/privé. Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un ensemble qui se compose de 3 éléments : un Technopôle agroalimentaire, un réseau de partenaires « Agro'tech » et des espaces industriels de 150 hectares. Neuf filières agroalimentaires sont ciblées par la stratégie nationale de développement du secteur agroalimentaire en Tunisie, dont cinq sont prioritaires pour le Technopôle de Bizerte : céréales et dérivés, pomme de terre, produits de la mer, fromage et vin. Ce projet devrait pouvoir générer à l'horizon 2020, 9000 emplois et une enveloppe d'investissements de 280 Millions de Dinars. L'étude stratégique de la technopole de Jendouba, consacré aux deux filières grandes cultures et élevage, a ainsi démarré en janvier 2009.

Au Maroc, La nouvelle stratégie d'attraction des investissements adoptée récemment dans le cadre du « Plan Emergence », basée entre autre sur les activités liées à l'offshoring qui accorde une importance au secteur des industries agroalimentaires concentrées dans le cadre des technopoles dédiés. Cette nouvelle stratégie s'annonce comme une sorte de redéfinition de la politique industrielle marocaine. Ce redéploiement se veut comme stratégique eu égard aux défis de compétitivité que le pays est amené à relever suite aux constats alarmants de la situation économique du pays qui est fortement liée aux structures industrielles devenues caduques. La nouvelle stratégie vise à surmonter les handicaps dont souffre l'industrie marocaine depuis des décennies : l'importance du secteur informel, la faiblesse de la demande intérieure, le manque de concentration et la sous-capitalisation des entreprises, la lourdeur des procédures administratives, de la fiscalité et la complexité du cadre réglementaire des affaires sont autant de limites qui retardent l'épanouissement de l'industrie marocaine. En choisissant cette nouvelle stratégie de développement industriel, le pays prend plusieurs risques face auxquels il relève le défi de la compétitivité. Aussi, le choix de l'option technologique n'est pas fortuit. Aujourd'hui, les secteurs porteurs de l'économie mondiale intègrent une forte dimension technologique, mais faut-il encore que les conditions initiales suivent.

Pour réussir une telle stratégie, et veiller à ce que cette stratégie ne soit pas seulement à caractère conjoncturel, la volonté des industriels engagés dans ce processus doit se conjuguer à une assistance publique en matière d'accompagnement. Le programme global dit « Plan Emergence » reflète une nouvelle ambition de compétitivité de l'économie marocaine, mais nécessite des investissements colossaux en matière d'infrastructures, de télécommunications et de formation de capital humain, mais aussi une réforme profonde des

² Contrat BEI 2005/S 73-069948 TN/2004/03

mécanismes réglementaires et institutionnels liées au climat général des affaires afin de l'adapter aux nouvelles exigences de la compétitivité mondiale

Dans le secteur des technopoles agroalimentaires, le plan Emergence propose une ossature bâtie autour de quatre pôles agro-industriels : le bipôle Meknès-Fès, le pôle du Gharb, le pôle Oriental et le pôle agro-technologique de Souss-Massa-Draâ. Pour l'offensive dans l'agroalimentaire, le plan Emergence a retenu trois axes principaux. Le premier concerne les filières existantes et à fort potentiel comme les maraîchages, les condiments, les herbes et épices et les petits fruits. Le deuxième axe, en revanche, propose le positionnement du Maroc sur de nouvelles filières en forte croissance comme la transformation des produits «bio» et les plats cuisinés. Et enfin, dernier axe, une relance plus agressive sur des filières traditionnelles du Maroc comme l'olive, l'huile d'olive, l'huile d'argan et le jus d'orange de qualité supérieure. En menant la bataille sur ces trois fronts, le Maroc devrait pouvoir engranger, à terme, un chiffre d'affaires supplémentaire de 4 milliards de DH et générer 16 000 emplois.

En Algérie, l'expérience est encore dans son état embryonnaire. Le Schéma National l'aménagement du territoire (MATE, 2006) a prévu des pôles de compétitivité et d'excellence (POC). La politique de « renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural » retient la réalisation de six pôles agricoles intégrés (PAI).

Un programme de développement des industries agroalimentaires lancé en 2007 a prévu la création de plus de 500 entreprises dans ce secteur dans le cadre de technopoles régionales. Ce programme dit Plan national d'appui aux industries agroalimentaires » (PNDIAA) repose sur la réalisation de diagnostics stratégiques de toutes les filières, la promotion des territoires agricoles à haut potentiel ainsi que la mutualisation et la mise en réseaux des entreprises en vue d'une intégration totale de toutes les activités liées aux IAA. Ce programme devrait contribuer à la création de 500 entreprises engendrant quelque 100.000 emplois jusqu'à 2014. Les grands axes de ce plan ont trait, essentiellement, à l'intégration de la production nationale et la substitution aux importations, à la promotion des exportations et au positionnement des produits à l'international, au renforcement des compétences et des qualifications au niveau des industries agroalimentaires (IAA) et à la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination et d'harmonisation des politiques publiques.

Le plan vise également à densifier le tissu industriel des IAA à travers la création de 500 entreprises au sein d'agropoles entre 2010 et 2014 et la création de 100 000 emplois jusqu'à 2014. Ce programme s'est fixé aussi comme objectif de mettre à niveau aux normes

ISO un nombre de 500 entreprises relevant des IAA, dont 200 certifiées «ISO 22000» éligibles aux opérations d'exportation, de multiplier par 10 les exportations des IAA à l'horizon 2014 et de renforcer les capacités d'exportation avec la création de 5 consortiums d'exportation à l'horizon 2014.

Les missions que doivent prendre en charge les dispositifs technopolitains dans les pays du Sud, sont différentes de ceux des pays du Nord. La relative rareté, l'éparpillement, l'isolement des compétences, et leur dépendance à l'égard des centres de réflexion et de conception extérieurs, exige la mise place de mécanismes de coordination, et d'animation novateurs, qui donnent la priorité au « maillage », et à la mobilisation des compétences locales. Il s'agit de construire progressivement un pôle de compétence qui viendrait répondre aux enjeux de l'appropriation des savoirs, et de leur démultiplication.

3.2. L'avenir des technopôles agroalimentaires au Maghreb et les perspectives de leur développement

Pour tenter de remédier à la situation analysée précédemment, et dépasser les contraintes identifiées, particulièrement le cloisonnement des activités, la mobilisation et l'organisation des compétences nationales peut être organisée à travers des dispositifs appropriés et spécifiques qui permettront d'une part le développement des relations entre universitaires et opérateurs et la création d'une dynamique locale, et d'autre part la valorisation de la coopération internationale. Cela exige un changement important de l'ordre des priorités dans la démarche de formulation des projets, et les formes de coopération, puisqu'il s'agira de partir de la demande exprimée par le monde professionnel, avant d'organiser des compétences locales, pour ensuite faire appel à la coopération et éventuellement aux financements internationaux.

La mise en place de dispositifs en réseau devient ainsi une exigence pour les trois niveaux d'un tel processus :

- l'organisation et mobilisation des compétences nationales à travers des dispositifs appropriés et spécifiques.
- le développement des relations entre universitaires et opérateurs.
- la valorisation de la coopération internationale.

L'objectif final visé est la création d'une dynamique locale, qui permet la pérennité des actions et la valorisation des expériences, pour construire progressivement un pôle de

compétence, mettant en œuvre toutes les synergies possibles. Il s'agit de promouvoir des formes d'organisation qui permettent aux enseignants, aux chercheurs impliqués dans de tels réseaux d'être des « passeurs de savoir ».

La construction d'un pôle de compétence agroalimentaire viendrait répondre à trois enjeux majeurs : la mobilisation des ressources cognitives nationales autour de réseaux spécialisés, l'organisation des relations entre ces réseaux et les entreprises, la recherche de nouvelles formes de partenariats internationaux qui autorisent de réels transferts des savoirs et leur démultiplication locale.

Contrairement à une idée répandue, ce ne sont pas les contraintes financières qui sont le principal frein à l'innovation en général et à l'innovation agroalimentaire en particulier. L'innovation dans l'agroalimentaire est souvent entravée par un manque de personnel qualifié et par des rigidités organisationnelles, surtout au niveau de la commercialisation et de la logistique et au niveau de l'utilisation intensive des nouvelles techniques de gestion de l'information et de la communication. Ces techniques, devenues essentielles au sein des systèmes modernes de gestion d'approvisionnement et de fonctionnement de type Supply Chain, sont incontournables dans les secteurs de l'agroalimentaire qui veulent prétendre à la modernité de leur pratique industrielle.

Il faut aussi repenser la coopération scientifique et technique qui représente aujourd'hui l'un des leviers privilégié pour s'approprier les savoirs.

La question qui se pose est alors de savoir si les différentes formes de coopération aussi bien dans le champ universitaire, que celles relatives aux contrats inter-entreprises s'accompagnent effectivement d'un transfert de savoir-faire, d'une création de compétences et de l'émergence de capacités autonomes d'innovation technologique et organisationnelle.

Dans la pratique, il est vrai que la coopération scientifique, malgré ses divers apports indéniables, s'est rarement traduite par une réelle appropriation sociale des savoirs, et que la coopération dans le secteur économique est restée souvent cantonnée à la production et à la commercialisation, sans un réel transfert des technologies. Il convient alors de réfléchir à la nouvelle problématique de la coopération scientifique et technique, à partir des limites et des échecs des expériences antérieures. Le transfert des connaissances et des savoirs, leur appropriation et leur réelle maîtrise étant dorénavant les préalables à toute tentative de réponse aux défis de la productivité et de la compétitivité internationale.

L'enjeu pour les pays du Sud est non seulement l'accès aux savoirs, mais aussi et surtout leur adaptation, leur appropriation, leur intériorisation, et leur faculté à s'en servir. Cela suppose une capacité d'apprentissage de la part des différents acteurs concernés. Cette

réelle appropriation des savoirs apparaît plus urgente aujourd'hui qu'elle ne l'a été par le passé, au regard des progrès rapides enregistrés dans le domaine des nouvelles technologies : TIC, de la biotechnologies et des nanotechnologies.

La réussite d'un programme de coopération dépendra avant tout des capacités d'organisation des acteurs locaux. Les formes d'organisation de la coopération et les dispositifs retenus pour sa mise en œuvre deviennent parfois des éléments plus décisifs que le contenu proprement dit du projet.

Conclusion

Dans les trois pays du Maghreb, le secteur agro-alimentaire constitue l'un des secteurs où l'intervention de l'Etat a été la plus forte, particulièrement pour les filières des produits de base et des produits d'exportation. La libéralisation progressive des économies et le retrait de l'Etat de ce secteur, surtout pour le Maroc et la Tunisie, se sont accompagnés d'une véritable « désintégration » des filières agro-alimentaires.

Le passage d'une régulation étatique à une coordination par le marché s'est traduit par l'émergence d'un nouveau cadre concurrentiel, et d'un paysage institutionnel beaucoup plus complexe, du fait de la multiplicité des acteurs économiques et des institutions concernées directement ou indirectement par le fonctionnement des filières.

La faiblesse de l'environnement scientifique et technique ainsi qu'une maîtrise insuffisante des méthodes de management et de gestion, augmentent la vulnérabilité des filières agro-alimentaires tout en compromettant leur rentabilité et leur compétitivité.

Les missions que doivent prendre en charge les dispositifs technopolitains dans les pays du sud en général, et au Maghreb en particulier, sont différentes de ceux des pays du Nord : La relative rareté, l'éparpillement, l'isolement des compétences, et leur dépendance à l'égard des centres de réflexion et de conception extérieurs, exige la mise place de mécanismes de coordination, et d'animation novateurs, qui donnent la priorité au « maillage », et à la mobilisation des compétences locales. Il s'agit de construire progressivement un pôle de compétence qui viendrait répondre aux enjeux de l'appropriation des savoirs, et de leur démultiplication.

La construction d'un pôle de compétence agroalimentaire viendrait répondre à trois enjeux majeurs : la mobilisation des ressources cognitives nationales autour de réseaux spécialisés, l'organisation des relations entre ces réseaux et les entreprises, la recherche de nouvelles formes de partenariats internationaux qui autorisent de réels transferts des savoirs et leur démultiplication locale.

Bibliographie

- Bencharif A, 2008, Techniques, sciences et innovation, in « Les futurs agricoles et agro-alimentaires en Méditerranée », Mediterra 2008, Rapport du CIHEAM.
- Bencharif A., Dollé, 2008, Renforcer et mutualiser les capacités de formation et de recherche dans le secteur agricole et agro-alimentaire , in « Les futurs agricoles et agro-alimentaires en Méditerranée », Mediterra 2008, Rapport du CIHEAM.
- Bencharif A., 2007, Opportunité de création de technopoles dans les pays du Maghreb, enseignements à partir de l'exemple du secteur agro-alimentaire, communication au séminaire « Territoires métropolitains innovants : technopôles et pôles de compétitivité», organisé par la Banque Mondiale, la Ville de Marseille et la GTZ, juin 2007, Tunis.
- Bencharif A., Rastoin J.L., 1999, Etude stratégique du Technopole agroalimentaire de Bizerte, Agropolis/Zone Franche de Bizerte, Montpellier : 138 p.
- CIHEAM, 1988, La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen, Options Méditerranéennes, Série Etudes, CCE (DGXII).
- CIHEAM, 1999, La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du bassin méditerranéen, Options Méditerranéennes, Série A : Séminaires méditerranéens, N° 36.
- Djefflat, A, 2007, Benchmarking & études de cas sur les technopôles au Maghreb, document de travail.
- Douillard P., 2006, Gouvernance territoriale de l'innovation, Quels échanges entre métropoles de région
- MENA, Thèse Mastère d'action publique, promotion 2005-2006, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris.
- MATE, 2006, Ministère algérien de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Aménagement du territoire et Pôles de compétitivité et d'excellence, présentation power point.
- Mathlouthi, Y ; Mezouaghi M et Perrat J, 2006, Dynamiques technopolitaines et développement : le cas du parc des communications Elgazala, XLIIème Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française Les Espaces et les Réseaux du Bassin Méditerranéen Sfax (Tunisie), 4-6 septembre 2006.
- Mezouaghi M., (2002), L'émergence des technopôles dans les pays du Maghreb: facteur d'intégration industrielle des TIC ou mimétisme institutionnel?, Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002.
- INESG, 1989, Symposium sur «La question alimentaire au Maghreb arabe » ; Institut National d'Etudes de Stratégie Globale et Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Blida; Alger ; Rapport final.
- Jacquet N, 2004, La France, puissance industrielle, Une nouvelle politique industrielle par les territoires, La Documentation française.

PNUD /RADH 2003, Rapport arabe sur le développement humain; Vers une société du savoir dans les pays arabes.

Rastoin J.L, Bencharif A, Chazaux M, Chevon N, Hassaïnya J, Ouertani E, Benamar. B, (2008), Etude de positionnement stratégique du Technopôle agroalimentaire de Bizerte,

MESRST, BEI, Consortium Ariaconsult, UMR Moisa, Montpellier : 229 p

Royaume du Maroc 2006, Vision et stratégie de la recherche horizon 2025 ; Système National de recherche : Sciences et Techniques ; Analyse de l'existant ; Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique